

naître (Vifs applaudissements) ; de la Russie qui, avec la prise de Przemysl, a inscrit dans son histoire un nouveau et éclatant succès dont nous commençons seulement à entrevoir les conséquences (Vifs applaudissements) ; enfin de l'héroïque Serbie que nous sommes fiers d'ajouter sous toutes les formes et de toutes les manières dans sa lutte contre la malédiction comme dans sa bataille de chaque jour contre l'ennemi commun. (Vifs applaudissements.)

A côté de ces alliés, il y a nos admirables troupes. Depuis le chef d'envie de la confiance unanime du pays et de l'armée (Applaudissements), jusqu'au plus humble de nos héros, tous sont calmes, inébranlables dans leur volonté, dans leur certitude de vaincre. (Applaudissements.)

Tous remplissent leur devoir, plus que leur devoir. A leur exemple, et aussi simplement qu'eux, faisons le nôtre. En votant ce projet de loi, qui est une mesure de prévoyance, signifions sans ambiguïté au monde, à nos alliés, à nos amis, à nos adversaires, que nous sommes prêts à tout, et que nous sommes prêts à tout.

Le discours de M. Millerand écarta tout débat, et, après quelques mots du rapporteur, M. Trignier, on adopta l'article premier portant que « les tableaux de recensement de la classe 1917 seront dressés, publiés et affichés, dans chaque commune suivant les formes prescrites, de telle manière que l'unique publication qui en sera faite ait lieu, au plus tard, le dimanche 25 avril 1915. »

Les articles 2 et 3, relatifs à la constitution des classes de révision ; l'article 4 « disant que les ajournés des classes 1913, 1914 et 1915 seront convoqués devant les conseils de révision de la classe 1917 » furent ensuite votés.

A propos de l'article 5, disant « que les hommes réformés par congé n° 2 ou réformés temporairement entre le premier jour de la mobilisation et le 31 décembre 1914, seront convoqués devant les conseils de révision de la classe 1917 », M. Millerand fut amené à déclarer que les réformés ou exemptés d'avant la guerre qui ont subi un second examen n'en passeront pas un troisième. Les derniers articles furent adoptés avec une addition de M. Dolsy, précisant qu'un projet de loi fixera la date d'appel de la classe 1917.

LES ENVOIS POSTAUX aux militaires mobilisés

Avant d'entamer la discussion du projet relatif au recensement et à la révision de la classe 1917, que nous relatons d'autre part, la Chambre avait d'abord renvoyé, hier, à la commission compétente, une proposition de résolution de M. Paul Meunier, tendant à assurer aux militaires blessés des secours réguliers au grand air.

Elle avait également, après des interventions applaudies de M. Pierre Masse et de M. Malvy, ministre de l'Intérieur, remis à la commission le soin d'examiner de nouveau une proposition de M. Bouteiller ayant pour objet de permettre aux militaires réformés n° 2 de se pourvoir contre la décision de la commission de réforme dans un délai qui n'excéderait pas six mois à dater de la cessation des hostilités et d'assurer aux familles de ces militaires pendant toute la durée de la guerre, l'allocation prévue par la loi du 5 août 1914.

Puis elle avait examiné la proposition de loi de M. Paul Meunier, Dalbier et Georges Ponsot tendant à autoriser la gratuité complète pour les envois postaux aux militaires mobilisés.

Tout à tour, le rapporteur, le ministre du Commerce et des Postes exposèrent les difficultés que présenterait l'application du projet, difficultés que nous exposons hier, ici même, d'après le président de la Commission, M. Amiard.

Enfin, on adopta, sans autre débat, la proposition ainsi conçue : Article 1er. — Les bénéficiaires de l'allocation prévue par la loi du 5 août 1914 ont droit à l'envoi gratuit, par poste, une fois par mois, aux membres de leur famille présents, sous les drapeaux, d'un colis recommandé dont le poids ne pourra pas excéder un kilogramme.

Article 2. — Un décret déterminera les conditions d'application de la présente loi qui devra être mise en vigueur dans le mois qui suivra sa promulgation.

Et l'ensemble fut adopté.

On accepta encore un projet déterminant les conditions dans lesquelles la garantie de l'Etat pourra être accordée pour l'achat en Angleterre par des armateurs français, de navires à vapeur provenant de prises britanniques ; une proposition de M. Eymond tendant à fixer l'origine du droit à pension pour les veuves et orphelins des militaires et marins décédés sous les drapeaux ; le projet, adopté par le Sénat, ayant pour objet de permettre en temps de guerre le mariage par procuration, et la Chambre s'ajourna à cet après-midi.

Les souhaits de trois petites Suissesses au général Joffre

Fribourg, 1er Avril. On mande de Domdidier que trois fillettes de cette localité, qui avaient envoyé au général Joffre leurs souhaits, ont reçu chacune du général une carte sous enveloppe dans laquelle le généralissime leur adresse ses sincères remerciements pour les vœux qu'elles lui ont adressés, ajoutant qu'il était touché de leur intention. (Fournier.)

Au Fil de l'Heure

Un journaliste italien, M. Luigi Barzini, a voulu visiter la semaine dernière le plus imposant, le plus somptueux, le plus colossal des palais, le Palais de la Paix, à la Haye.

Et il l'a trouvé vide.

« Vides, les salons avec leurs verrières de cathédrales, vides les escaliers monumentaux, vides les colonnades de marbre précieuses, les salles revêtues de bois rares, les chambres tendues de Gobelins. »

Longtemps M. Luigi Barzini s'est promené dans ce temple, dans ce mausolée où l'on va d'étage en étage et de corridors en corridors, accompagné du seul bruit que l'on fait, en marchant sur les dalles sonores.

Mais tout à coup, de l'autre côté d'une cour, derrière les vitres d'une fenêtre, il a vu... un homme, le seul homme qui soit resté là, et cet homme travaillait dans une chambre remplie de dossiers.

Quel était cet homme, à quoi travaillait-il le front penché ? M. Luigi Barzini n'a pas pu le savoir. Mais son apparition l'a fait tressaillir et moi, depuis que j'ai lu l'article de M. Barzini, je pense à ce solitaire du Palais de la Haye, qui, sans doute, continue de classer les dossiers où des mains illustres ont écrit : Droit, Justice, Liberté, Fraternité des peuples — qui, chaque jour, a sous les yeux les contrats violés, les signatures déshonorées, les sceaux menteurs aux armes impériales — qui calligraphie ou dactylographie des discours d'orecques pleins de bonnes promesses. Tandis qu'au dehors la terre tremble et gémît de la plus grande épongeante quelle eût jamais connue et que l'Humanité immole, dans le temple de la Guerre, des victimes par milliers — à l'heure même où le cortège des peuples devait emplir le temple de la Paix de ses litanies triomphantes, la présence de cet homme à cet endroit nous paraît dérisoire et son labeur absurde. Et pourtant il est le gardien inconscient de l'absolu, il est, lui si chétif, si misérable, si ridicule avec ses lunettes et ses manchettes de lustrine et son pardessus qui pend au cou, et sa plume qui grince — il est l'avenir. C'est pour lui que les peuples se battent, pour qu'il ait demain d'autres dossiers à classer.

Un spectateur.

Informations Politiques

Conseil des ministres. — Les ministres se sont réunis hier matin en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré. Ils ont examiné les affaires courantes. Le prochain Conseil aura lieu samedi.

Les droits de douanes. — La commission des douanes a examiné hier l'examen des divers décrets pris par le gouvernement depuis le mois de janvier dernier, et tendant soit à des prohibitions de sortie soit à des diminutions de droits en ce qui touche le papier-journaux, les rails, etc., etc.

Elle a décidé d'attendre à ce sujet le ministre du Commerce à sa prochaine séance, afin d'être fixée sur la nécessité de ces décrets au point de vue de la défense nationale.

L'importation des produits tunisiens. — M. de la Trémoille a donné lecture hier, à la commission des douanes de son rapport sur les fruits et les primeurs à importer de Tunisie.

Modifiant le rapport primitif qui admettait l'importation de légumes, la commission a autorisé à des dates déterminées, c'est-à-dire du 1er novembre au 15 septembre, l'entrée en France des raisins-muscades, des pommes de terre et en tous temps des carottes, des oranges, mandarines, etc., etc.

Le rôle de notre marine de guerre. — La commission de la marine de guerre a entendu hier, le président du Conseil et le ministre de la Marine, qui lui ont donné des explications sur le rôle de notre flotte dans l'expédition des Dardanelles et ont fait connaître la situation générale navale.

LES TRIBUNAUX

L'apologie des Allemands

Des ouvriers des ateliers du Métropolitain de Saint-Ouen, indignés des propos antirusses que tenait un de leurs camarades, Charles Hess, en informant la justice. Le 23 février dernier, se trouvant avec des ouvriers ébénistes qui flétrissaient les atrocités des Allemands, Hess déclara : « Ils ont bien fait ! Nous en avons fait autant après l'été. »

Il a comparu hier devant le 3e conseil de guerre pour apologie de faits qualifiés crimes. Charles Hess a été condamné à un an de prison et 400 francs d'amende.

Chauffeur condamné

Le chauffeur d'automobile militaire Testard avait la réputation d'être un très habile chauffeur, et depuis les hostilités il a conduit sans causer d'accident le ministre des Finances et le directeur de la Sûreté générale.

Cependant, dernièrement, sa voiture dérapa en passant, avenue des Champs-Élysées et il écrasa une septuagénaire et blessa le fils de cette dernière.

Traduit devant le conseil de guerre, le chauffeur Testard a été condamné hier à deux mois de prison.

Une lettre du Général Joffre à la Société des Gens de Lettres

A son assemblée générale du 21 mars dernier, la Société des Gens de Lettres a voté, sur la proposition de son président, adopté à l'unanimité un ordre du jour dont voici le texte :

« Rendons hommage à ceux qui sont morts pour que l'esprit français vive ; la Société croit être l'interprète de leurs dernières volontés en affirmant que leur sacrifice dicte à tous les écrivains qui restent le devoir d'associer leurs efforts pour maintenir l'union des cœurs et des énergies. »

Sachant que la littérature française ne peut conserver son rayonnement que si la Patrie est triomphante, la Société des Gens de Lettres en même temps qu'elle salue la mémoire des héros tombés pour la sauvegarde de notre pays, exprime son admiration et sa gratitude à ceux de nos soldats qui, toujours debout, continuent à se battre pour lui, au général en chef de nos armées, aux généraux et aux officiers qui conduisent à la victoire la France fermement résolue.

« ainsi que l'un de nos, le chef de l'Etat, l'a dit solennellement à nos alliés devant la nation et devant l'armée, — à ne pas déposer les armes avant d'avoir obtenu pour le droit violé des réparations définitives et pour le pair des garanties indéfectibles. »

La Société des Gens de Lettres s'étant fait un devoir d'envoyer cet ordre du jour au commandant en chef des armées françaises, le général Joffre vient d'y répondre par la lettre suivante adressée à M. Georges Lecomte, président de la Société des Gens de Lettres.

Au Grand Quartier Général, le 28 Mars 1915.

« Monsieur le Président, « Je vous remercie d'avoir bien voulu m'adresser le texte du « patriotique ordre du jour voté par l'Assemblée générale de la Société des Gens de Lettres et vous prie de transmettre aux membres de cette Société l'expression de ma bien vive reconnaissance. »

« En défendant la France, nos héroïques soldats savent qu'ils défendent non seulement notre sol national mais aussi, comme vous le dites, la pensée et la langue françaises. »

« Par une victoire totale et définitive, nous voulons libérer notre pays de toutes les servitudes et assurer ainsi aux Lettres, aux Sciences et aux Arts la liberté indispensable à leur essor. »

« Grâce à l'action de tous les écrivains de notre Société, la confiance indéfectible de nos troupes dans le succès prochain se communiquera au pays tout entier. »

« Veuillez, monsieur le Président, accepter mes remerciements pour la lettre personnelle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et dont j'ai été très touché, et agréer l'assurance de mes meilleurs et plus cordiaux sentiments. »

« Signé : J. JOFFRE. »

Nouvelles Diverses

A Berne, le Conseil fédéral a écarté une proposition de la Société suisse de la paix tendant à convoquer une conférence des représentants des Etats neutres en vue de tenter une médiation entre les belligérents, et a décidé d'attendre à ce sujet le ministre du Commerce à sa prochaine séance, afin d'être fixée sur la nécessité de ces décrets au point de vue de la défense nationale.

M. Guéchoff a été reçu en audience, à Sofia, par le roi de Bulgarie.

La Chambre hongroise est convoquée pour le 12 avril.

Le poète italien Cominetti a organisé dans les villes principales de Lombardie des réunions au cours desquelles il a donné lecture de ses Chants de Guerre glorifiant l'héroïsme et l'idéal français. Partout il a été accueilli par d'enthousiastes manifestations francophiles.

Le gouvernement australien à Melbourne, offre à la Métropole, un nouveau contingent.

Le musée de l'armée, aux Invalides, où sont exposés drapeaux, canons, mitrailleuses, aéronautes pris à l'ennemi, spécimens de projectiles, dessins ou peintures faits dans la zone des armées, est ouvert de midi à 4 heures ; le dimanche, de midi à 2 heures.

La légation de Portugal à Paris déclare que, contrairement à certaines notes publiées récemment, la situation en Portugal est calme, et que l'on n'y craint nullement une révolution. Les nouvelles alarmistes sont démenties de tout fondement et le pays est absolument tranquille.

M. Alfred Jacob, directeur des études de philologie grecque à l'Ecole pratique des hautes études, vient de succomber, à l'âge de 68 ans, à une longue et douloureuse maladie.

Le Kaiser glorifie Bismarck

le chancelier qu'il avait disgracié

Amsterdam, 1er Avril. On mande de Berlin que le Kaiser a donné aux ministres de la guerre et de la marine, l'ordre de déposer une couronne sur le monument de Bismarck.

Ces messieurs, dit le Kaiser, exprimeront, en agissant ainsi, des remerciements éternels pour le rôle de Bismarck dans la lutte pour la grande Allemagne et le fait que nous pourrions continuer à protéger le drapeau auquel le grand Kaiser et son serviteur loyal vouèrent leur vie contre tous les ennemis qui menaient à l'heure actuelle la patrie.

Ce langage affecté concorde mal avec la disgrâce brutale dont Guillaume II frappa Bismarck, le retraité de Varzin.

LES CONSEILS MUNICIPAUX en temps de guerre

Le Sénat a discuté et adopté, hier, un projet de loi tendant à assurer pendant la durée des hostilités le fonctionnement des conseils municipaux.

M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur, a exposé l'économie du projet qui consisterait à supprimer la formalité des trois convocations successives et à décider que les membres mobilisés ne seront pas considérés comme étant en exercice. En vue d'éviter tous les abus possibles lorsque, du fait de la mobilisation, un conseil sera réduit de moitié de ses membres en exercice, les délibérations définitives ne seront exécutées que si dans le délai d'un mois le préfet n'en a pas suspendu l'exécution par un arrêté motivé.

On a ensuite une proposition de loi ayant pour objet de compléter les actes de décès des militaires et civils tués à l'ennemi par cette mention : « Mort pour la France. »

La protection des valeurs mobilières

Par quel moyen pourra-t-on protéger les propriétaires de valeurs mobilières déposés par suite des faits de guerre dans des territoires occupés par l'ennemi ?

Le Sénat, après urgence déclarée, s'est occupé, hier, de cette importante question.

« La proposition de loi qui lui est soumise n'est pas complète et n'est pas applicable aux Rentes françaises », fait observer M. Albert Gérard, qui demande que nos rentiers soient d'abord protégés.

M. Hubert demande que non seulement les coupons mais les capitaux constitués en Rentes françaises soient également protégés.

M. Ribot, ministre des Finances, répond aux objections des précédents orateurs.

La question est des plus délicates, dit M. Ribot. Les arrérages des rentes sont payés, en France, à bureaux ouverts, par plus de cinq millions de Français. Il serait grave, sur protéger les propriétés de titres volés, de prendre des mesures qui seraient susceptibles de nuire au crédit de l'Etat.

Le ministre des Finances refuse de prendre aucun engagement sur ce point.

Quant aux titres, au capital, le principe est que la rente française n'est pas susceptible d'opposition, dit le ministre. Cependant on pratique aujourd'hui l'empêchement administratif qui a pour but de protéger les propriétés de titres volés. Ce système est évidemment imparfait. L'examen des titres des moyens de la perfectionner en interdisant aux agents de change de négocier un titre de rente au porteur frappé d'opposition.

Chastenet fait remarquer que la proposition de loi n'est pas applicable aux Rentes françaises, ainsi l'a décidé la Chambre. Malgré cela plusieurs mesures ont été envisagées par le ministre des Finances pour protéger ceux qui ont perdu des titres au cours de la tourmente actuelle ; notamment on délivrera à ces propriétaires dépourvus des titres dont les coupons ne seraient pas payables pendant cinq années mais sur lesquels ils pourraient gager un emprunt ; cette solution d'une autre adoptée, il faudra qu'elle soit consacrée par un texte législatif.

M. Ribot dit qu'il ne refuse pas de déposer un projet de loi. Après de nouvelles observations présentées par M. Eugène Guérin et M. Chastenet, rapporteur, l'ensemble de la proposition de loi est adopté.

Sont également votés : Le projet de loi complétant les articles du code d'instruction criminelle sur la réhabilitation des condamnés, et le projet de loi modifiant pendant la durée de la guerre les dispositions légales relatives à l'autorisation des femmes mariées, en justice, et à l'exercice de la puissance paternelle.

Pas d'affaires avec les ennemis

Le Sénat discute ensuite le projet de loi voté par la Chambre ayant pour objet de donner des sanctions pénales à l'interdiction faite aux Français d'entretenir des relations d'ordre économique avec les sujets d'une puissance ennemie.

Dans la discussion générale, M. Gaudin de Villaine signale les fautes qui ont été commises dans la constitution et dans le fonctionnement de séquestre des maisons austro-allemandes en France.

L'orateur cite un certain nombre de faits à l'appui de ses informations.

M. Briand, garde des Sceaux, dit que ce projet de discussion le met dans un état d'infirmité incurable.

« Vous avez, de longue main, constitué un dossier de loi sur le contenu du Sénat. Malheureusement, je n'ai pas pu contrôler vos indications. Comment voulez-vous que je vous réponde. Vous citez des faits, je suis sans force pour vous donner des réponses immédiates. Je suis à la disposition de tout pour une discussion approfondie sur la question des séquestres, mais, pour le moment, je demande à la Haute Assemblée de s'abstenir de la question urgente des sanctions pénales à l'infraction commise avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Certaines expéditions inquiétantes se sont produites. Il faut que nous puissions agir rapidement. »

La suite de la discussion est renvoyée à la séance d'aujourd'hui vendredi.

EN VENTE PARTOUT LE SUPPLEMENT DU PETIT JOURNAL

Cinq centimes le numéro

Bulletin de la Guerre

Nous continuons à constater les succès de nos opérations de détail. L'activité se réveille sur le front des Hurlus, surtout vers la droite, par des combats d'artillerie. Ville-sur-Tourbe prolonge à droite, dans la direction de l'Argonne, la ligne de Beauséjour à Massiges. Le village lui-même est dans la vallée à fond plat de la Tourbe ; mais aux environs, il y a des positions formées par des accidents de terrain relativement importants. En Argonne, la lutte est toujours vive, à très courte distance de tranchée à tranchée. Elle reste, en somme, à notre avantage. Mais les nouvelles font voir que l'Argonne et les Vosges, où le terrain boisé favorise le rapprochement des lignes jusqu'à la dernière limite, ne sont pas les seules régions où la guerre de mines se développe de plus en plus. Dompiere, que mentionne le communiqué du 1er avril, est sur le plateau de la rive gauche de la Somme, à une dizaine de kilomètres de Péronne, et nos lignes devant ce village prolongent au sud notre front qui, sur la rive droite, passe du côté de Carnoy et de Mametz, en avant d'Albert. La ferme du Choléra, au nord de Berry-au-Bac, à quinze cents mètres de cette localité, se trouve à la croisée des routes de Reims à Laon et de Soissons à Neufchâteau par la vallée de l'Aisne. Au bois Le Prétre, l'ennemi a tenté d'enrayer nos progrès et de reconquérir le terrain perdu, en consacrant à cette opération d'assez gros effectifs ; il a été repoussé avec pertes, laissant des prisonniers de plus entre nos mains. C'est un échec sensible, moins en raison de l'importance du terrain que de l'effort des Allemands pour le reprendre. Le combat d'avant-postes où un bataillon de landwehr s'est fait battre et a perdu beaucoup de monde est d'importance moindre. On sait que Parroy, où il a eu lieu, se trouve au nord de la forêt du même nom, et environ à 14 kilomètres de Lunéville, en ligne droite.

Nous n'avons pas aujourd'hui de nouvelles très importantes du théâtre oriental de la guerre ; mais toutes les dépêches, officielles ou non, respirent de plus en plus une pleine confiance dans le succès, tandis que le découragement régnait et se développait chez nos adversaires.

A l'ouest du Nièmen, dit l'état-major russe, les combats continuent. Les Allemands viennent de subir un échec aux environs de Krasnopol. Cette localité se trouve entre Seiny et Suvalki, à 18 kilomètres vers l'est de cette dernière ville. Voilà donc la région des lacs et des parties de celle des forêts d'Angustov de nouveau occupées par l'armée russe. La pression s'accroît vers la frontière, et dans ces conditions, les bruits de retraite du corps de siège d'Ossowietz ont beaucoup de chances d'être fondés. Un fait certain, c'est que le feu de l'artillerie allemande devant la place diminue d'intensité de jour en jour.

Sur le front des Carpathes, l'offensive russe s'accroît. La dernière dépêche du 31 mars annonce encore la capture d'environ 1.800 hommes, venant s'ajouter aux précédentes. De Petrograd, on nous dit que du 20 au 29 mars le total des prisonniers autrichiens faits sur ce front s'élève à environ 16.500, officiers compris. A Vienne et à Buda-Pesth, on suit avec une anxiété croissante les progrès de l'armée russe vers la Hongrie ; et l'on imagine que ces progrès doivent exciter un vif intérêt chez les puissances balkaniques.

La flotte russe, après avoir canonné ces jours derniers les ouvrages de l'entrée du Bosphore, les a momentanément abandonnés, parce qu'elle était gênée par le brouillard. Alors, elle s'est occupée à bombarder de nouveau quelques ports de la côte d'Asie, à 200 kilomètres plus loin vers l'est, où les Turcs venaient d'édifier de nouvelles installations à la suite du précédent bombardement.

L'opération navale contre le Bosphore, intéressante contre-partie de celle qui a de notre côté les Dardanelles pour objectif, est encore plus difficile que celle dernière à mener à bonne fin, parce que si le passage est peut-être moins solidement fortifié, il est en revanche beaucoup plus étroit et sinueux, et par conséquent beaucoup plus facile à défendre et à barrer. Donc, là aussi, une action combinée par terre et par mer serait à rechercher.

Général BERTHAUT.

On a saisi des sceaux « royaux » hier, à Paris

Nous avons relaté dernièrement l'arrestation, à Bordeaux, d'un nommé Jules Parisot, dit Juliet, qui, sous le nom de prince Zahir, ministre du « roi d'Arabie », voulait proposer au gouvernement français divers marchés et avait même essayé de créer, dans ce but, à Bordeaux, une société financière.

L'affaire vient d'avoir un contre-coup à Paris : sur commission rogatoire du Parquet de Bordeaux, M. Vallet, commissaire à la direction de la police judiciaire, s'est rendu, hier après-midi, rue des Archives, au domicile de Mme T., et, au cours d'une perquisition, a saisi des cachets, sceaux et sceaux de la chancellerie du souverain dont Parisot se disait le ministre, « Djavid », souverain des royaumes indépendants de Syrie et d'Arabie. » Ont été également saisis des titres d'une banque de l'Etat en question.

Ces automobiles mises au point sous la surveillance de M. Bradly Payman, administrateur-délégué du British Ambulance Committee, sont envoyées en France au fur et à mesure de leur construction.

Un premier convoi de trente voitures est parti pour le front il y a trois mois, et un second convoi d'un même nombre de voitures a quitté l'Angleterre un peu plus tard.

Le troisième convoi est parti pendant le mois de février.

Ces automobiles, dont la plupart ont été offertes par des propriétaires anglais, sont aussi conduites par leurs donateurs. A cette intention, ils ont contracté un engagement volontaire pour la durée de la guerre.

La loi d'Angleterre a passé en revue la troisième convoi qui, comme les autres, se trouve dans la zone de l'armée française.

Un nouveau convoi partira bientôt dans les mêmes conditions.

LA CORRESPONDANCE des prisonniers de guerre

A la suite des plaintes nombreuses des familles françaises au sujet de l'irrégularité et de la limitation de la correspondance des prisonniers de guerre internés en Allemagne, l'ambassadeur d'Espagne à Berlin a fait des démarches auprès du gouvernement allemand qui ont abouti à l'envoi d'instructions nouvelles aux commandants de camps.

Nous avons indiqué déjà les décisions prises. Rappelons qu'il doit être permis à nos soldats prisonniers de guerre d'écrire deux lettres par mois, plus une carte postale par semaine.

L'attention des familles est appelée sur l'intérêt qu'il y a pour elles et pour les prisonniers qui leur sont chers à ce qu'elles évitent l'envoi de lettres trop longues ou trop fréquentes et à écrire clairement et lisiblement. On sait que les lettres doivent être sous enveloppes ouvertes ; elles doivent porter la mention « via Pontamier » et l'adresse complète et lisible du destinataire.

Le Sang de la France

PREMIERE PARTIE

JACQUELINE DE PONTAUROY

VII (Suite)

Au château de Pontauroy

Le comte de Pontauroy n'ignorait pas non plus que Jacques, loin de négliger son piano, était recherché dans plusieurs salons où on faisait de la musique.

Et le père confiant, le père isolé dans son château et son parc comme si Pontauroy eût été au bout du monde, concluait que tout cela était en somme très bien.

C'était le vernis, le brillant que doit acquérir un jeune homme, s'il veut arriver, autant par sa bonne grâce que par son mérite.

Et puis tout cela allait bien à ce beau garçon en qui le comte se retrouvait... se revoiyait... quand il était jeune... quand il avait, lui aussi, la « cote d'amour »... celle qui fait qu'on plaît aux femmes, d'abord... mais aussi à leurs maris... qu'on plaît à ses supérieurs, à ses égaux... à ses inférieurs... enfin à tout le monde... et qu'on arrive ainsi, porté à tout, par la sympathie de tous.

Mais, ce jour-là, le comte Robert — plus ankylosé, plus frireux que d'habitude — se trouvait tout de même bien seul dans cette bibliothèque — toujours maintenue à la température d'une serre chaude, — où il passait sa vie à lire... à relire... à s'occuper à un tas de fariboles, complètement dénuées d'intérêt, comme y sont contraints les valetudinaires qui ne peuvent pas même aller perdre leur temps chez le voisin — ou se promener sur les bords de la petite rivière, — la Lauette, — qui baigne le parc de Pontauroy... un peu loin... tout au fond... où elle fait un coude ombragé par des aulnes centenaires.

Il se sentait bien vieux... bien podagre... ah ! surtout bien isolé, dans cette maison où, à part quelques visites du curé, il ne voyait pas d'autres êtres humains que des fermiers, des fournisseurs ou des domestiques.

Dieu ! que les vieillards sont vite oubliés !... surtout quand ils ne peuvent plus s'exhiber aux êtres vivants du voisinage !

Et puis qui aurait-il vu, le comte Robert de Pontauroy ?

Il ne lui restait plus d'anciens amis : — tous morts ou disparus... Son fils — un gaillard de vingt-trois ans bien sonné ne pouvait pas s'entendre à Pontauroy pour y faire pendant de l'autre côté de la cheminée, à son vieux guerrier de père, réclut par les Prussiens — par ces volours de Prussiens — à l'état de soliveau... de momie... de vieille conserve desséchée !...

Et il était dans ces dispositions — plutôt mélancoliques — quand son valet de chambre Laurent frappa protocolairement à la porte de la bibliothèque qu'il entrebâilla d'ailleurs aussitôt, sans attendre que son maître lui eût dit d'entrer.

Il avait une carte à la main.

— C'est une visite pour monsieur le comte.

— Le curé ?

— Il ne m'aurait pas remis sa carte... et je l'aurais tout de suite annoncé à monsieur le comte. C'est une dame.

— Que je connais ?

— Elle n'est jamais venue ici... mais je suppose que monsieur le comte... Voici sa carte.

Lui tendait le petit carré de bristol.

Le comte arma de son pin-cex ses yeux de presbytie... Il prit la carte... la lut à mi-voix avec un indicible étonnement.

« Vicomtesse Raymond de Pontauroy. » Et il continua machinalement : « Rue d'Assas, 48 bis (6) ».

« Ma belle-sœur, murmura-t-il. — Je me doutais bien, en effet... répondit discrètement le valet de chambre qui entra aussitôt dans sa familière fonction de vieux serviteur élevé au grade de modeste confident.

Il eut un soupir — et revenant aux choses présentes :

— Ou est Madame de Pontauroy ?

— Je l'ai fait entrer dans le grand salon.

— Et elle n'est pas venue ici ?

— Elle n'est jamais venue ici... mais je suppose que monsieur le comte... Voici sa carte.

— Et elle n'est pas venue ici ?

— Elle n'est jamais venue ici... mais je suppose que monsieur le comte... Voici sa carte.

— avec des yeux baissés, très modestes, — et qui portait une toilette d'une élégance très recherchée dans sa sévérité voulue, et dans les nuances effacées, très sobres, qui en faisaient presque un vêtement de deuil.

On sait d'ailleurs combien les blondes sont plus jolies encore lorsqu'elles enveloppent de noir la mousseline d'or de leurs cheveux et la blancheur rosée de leur fine carnation.

DERNIÈRE HEURE

Service télégraphique spécial du PETIT JOURNAL

L'influence du prince de Bulow en Italie va s'évanouissant

(De notre correspondant particulier)

Rome, 1^{er} Avril.

Une personnalité politique, qui occupe une situation très en vue, s'est beaucoup précipitée devant moi de la réserve avec laquelle la presse française commente la conduite de l'Italie et on apprécie cette attitude à sa juste valeur.

Certes, à Rome, on comprend que la France serait heureuse de voir l'Italie déjà à côté d'elle et on n'en estime que plus la nation amie qui a su exprimer ses désirs tout en déclarant toujours que l'Italie doit rester maîtresse de sa destinée et n'agir que dans son intérêt.

Les petites méfiances semées par de basses intrigues ont été percées à jour ; la loyauté et la franchise, qui sont la règle de conduite des deux nations, ressortent chaque jour les uns nouveaux que tisse la diplomatie.

Et cette estime pour la France a miné peu à peu l'influence que pouvait avoir M. de Bulow dans les sphères officielles et l'espèce de respectueuse appréhension que le « popolino » avait pour ce « bosco » (c'est peut-être de l'italien qui vient le mot bosche ?) ce patron qui était revenu à Rome avec des airs de maître ou de barbe-bleue. Désormais, le gros public n'a plus peur ; il rit de ses terribles passées et s'amuse des Kriegheiter qu'évoque Mme de Bulow à quelques amies allemandes et italiennes, où alternent agréablement thé, chansons patriotiques, tricotage de chandails et de caleçons pour soldats allemands.

De savoureuses anecdotes pétillent dans les journaux. La dernière a été croquée par l'Idée Nationale. Au moment où, au Palais-Madame, dans un corridor, le sénateur Santini se plaignait que des manigances voient partout la main de l'Autriche, un hussier s'approche et s'inclinant :

« Monsieur le conseiller de l'ambassade d'Autriche attend l'honorable Santini pour affaire urgente. » — P.

Le Général Ricciotti Garibaldi et ses fils ont été acclamés à Milan

Rome, 1^{er} Avril.

Hier soir, s'est déroulée, dans les rues de Milan, une grande manifestation organisée par la section républicaine de Milan en l'honneur de l'intervention de l'Italie dans le conflit actuel. La place du Dôme et les rues avoisinantes étaient occupées par une foule énorme difficilement contenue par d'importantes forces militaires et de police. Le général Ricciotti Garibaldi, ses fils Peppino et Santa, arrivèrent accompagnés de M. Mussolini, directeur du Popolo d'Italia, et ont été l'objet d'une longue ovation. Le même soir, une contre-manifestation, suivie de violentes bagarres, s'organisa sous l'initiative du parti neutraliste. Celle-ci échoua et les manifestants furent refoulés de la place du Dôme.

Santa Garibaldi, porté en triomphe, harangua la foule en ces termes : « Citoyens milanais, votre manifestation imposante me dispense de tout discours. Dans la forme solennelle, profonde, éternelle, elle revêt, elle dit la volonté du peuple conscient. L'Italie nous apporte le salut de ceux qui combattent et tombent pour la patrie. »

Invitant ensuite la défaite prochaine de l'Allemagne, Santa Garibaldi termina par : « A bas l'Autriche ! A bas l'Allemagne ! Vive l'Italie ! »

Immédiatement après, un cortège se forma se dirigeant vers le monument Garibaldi. Sur tout le parcours la foule qui harcelait les fenêtres acclama les manifestants. Devant le monument, Peppino Garibaldi adressa ces paroles à la foule :

« Nous occupons pas des quelques ennemis que nous avons dans l'intérieur du pays, nous nous occupons de ceux qui nous ont apportés la guerre et la mort. Nous nous occupons de ceux qui nous ont apportés la mort et la destruction. Nous nous occupons de ceux qui nous ont apportés la mort et la destruction. Nous nous occupons de ceux qui nous ont apportés la mort et la destruction. »

Le peuple des cinq provinces saura, comme en 1848, renverser les barrières ennemies et vaincre à la frontière pour réaliser le grand rêve national.

M. Mussolini prit à son tour la parole et dit :

« Aux pieds de la statue du chevalier du grand duc à côté de ses fils non dégoûtés, nous devons faire ce que nous devons faire de faire la guerre ou la révolution, et suivre l'exemple des fils du grand Garibaldi. »

« A ce moment, une colonne de neutralistes, armés de bâtons, arrivant par une rue latérale, entra en collision avec les manifestants. Dans la bagarre, les deux partis échangèrent des coups de revolver, des pierres furent lancées brisant les vitres des maisons. De semblables manifestations ont eu lieu dans plusieurs quartiers de la ville. La police a opéré 150 arrestations et on compte une trentaine de blessés. — (Havas.) »

ÉCHEC D'UNE MISSION ALLEMANDE en Érythrée

Rome, 1^{er} Avril.

On lit dans la Tribuna :

« La question de la mission allemande qui était arrivée à Massauah et qui demandait à gagner Addis-Abeba, en traversant le territoire italien, est désormais close. »

« La mission s'est heurtée à un refus du gouvernement de l'Érythrée, qui lui a opposé la neutralité italienne ; car la mission, qui est composée d'officiers, se rendait aux confins de l'Éthiopie et des possessions anglaises dans des buts politiques se rattachant à la guerre actuelle. »

« Longtemps, la mission a insisté pour qu'il lui soit permis de poursuivre son voyage ou au moins de communiquer avec le représentant de l'Allemagne à Addis-Abeba ; mais, le refus du gouvernement italien demeurant absolu, elle a renoncé à son projet et a quitté Massauah le 26 mars pour rentrer en Allemagne. »

« Il est facile de comprendre que les émissaires allemands se seraient efforcés d'entraîner l'Abyssinie dans une expédition contre la Haute Égypte. »

DÉCLARATIONS du Président Wilson

Le Temps publie la dépêche suivante de son envoyé spécial aux États-Unis, M. G. Alphonse :

Washington, 1^{er} Avril.

Je viens d'être reçu à la Maison-Blanche par le président Wilson qui m'a fait part de la déclaration suivante : « Je suis heureux de voir sur le sol américain des Français qui viennent se rendre compte par eux-mêmes de l'état d'opinion des États-Unis. Vous n'aurez pas l'impression, j'en suis sûr, que vous puissiez raisonnablement, pour votre pays, vous plaindre de cette opinion. »

« Des questions définies, des cas d'espèce, comme on dit en langage juridique, sont parfois considérés par la presse des deux partis belligérants comme la preuve que le gouvernement américain favorise tantôt l'un, tantôt l'autre des combattants. Les deux groupes de nations belligérantes, chaque fois que surgit un de ces cas, se plaignent de l'attitude du gouvernement américain en termes également vifs. N'est-ce pas la preuve que le gouvernement des États-Unis observe consciencieusement les règles de la neutralité ? »

« Les Allemands ou les alliés peuvent trouver par moments que nous sommes exigeants, que le gouvernement américain se tient par trop strictement à ces règles. La guerre ne durera pas toujours. Quand elle sera finie, telle ou telle nation sera peut-être heureuse que nous ayons maintenu ces règles contre lesquelles elle maugrée aujourd'hui. »

« La France évitera l'erreur de croire ce que pensent souvent les individus ou les peuples aux prises, c'est-à-dire que celui qui n'est pas activement pour eux est contre eux. »

« En ce qui concerne mes propres sentiments à l'égard de la France, j'ai adressé au Président de la République française une lettre que je ne pense pas moins que la lettre ne dit. »

« J'interroge ensuite le président Wilson sur l'augmentation du contingent de l'armée et de la marine américaines dont il est question dans les journaux américains. Cette augmentation a-t-elle un but précis ? »

« Non, répond le président, cette augmentation s'est plutôt ralentie qu'accrocie en raison des événements actuels. Nous voulons éviter les fausses interprétations. »

« Peut-on espérer, demandai-je, une fin prochaine des troubles du Mexique ? »

« Il est bien difficile de répondre, dit M. Wilson. Un symptôme favorable apparaît cependant dans les dernières indications reçues ici. Elles montrent chez les principaux chefs mexicains de meilleures dispositions pour comprendre les raisons qu'ils ont de respecter la vie et les intérêts des étrangers. Rien ne sera négligé par le gouvernement américain pour accentuer ces tendances. »

Dans les Dardanelles

Athènes, 1^{er} Avril.

Plusieurs unités des puissances alliées continuent un bombardement intermittent dans le but de protéger les opérations de dragage et d'empêcher l'installation de nouvelles batteries turques.

Les aviateurs alliés continuent à effectuer des reconnaissances.

Un enfant de neuf ans représentait le Kaiser à la cérémonie du centenaire de Bismarck.

Amsterdam, 1^{er} Avril.

On mande de Berlin que le centenaire du prince de Bismarck a été célébré dans la capitale prussienne avec un grand éclat.

Presque toutes les maisons avaient arboré des drapeaux. Des estrades avaient été dressées autour du monument du chancelier, devant le Reichstag, et des chœurs y chantaient des hymnes patriotiques.

Les hauts fonctionnaires de l'Empire ont assisté à la cérémonie du jour.

L'empereur était représenté par le prince Guillaume, fils aîné du kronprinz, lequel, on le sait, n'a que neuf ans.

Dans l'assistance, on remarquait le petit-fils du premier chancelier de l'Empire, le prince Otto de Bismarck. — (Havas.)

Sous-marins allemands attaqués par des aviateurs anglais

Londres, 1^{er} Avril.

L'Amirauté annonce que le sous-marin anglais Frank André a effectué, ce matin, une heureuse attaque aérienne contre les sous-marins allemands en construction à Hoboken, près d'Anvers, en lançant quatre bombes.

D'autre part, le lieutenant aviateur John P. Wilson, au cours d'une reconnaissance sur Zeppelin, a aperçu deux sous-marins mouillés à la côte de la Jéte. L'aviateur a aussitôt tiré les sous-marins en lançant sur eux quatre bombes qui, on a tout lieu d'en supposer, ont causé de graves dégâts.

Ces deux officiers sont partis ce matin et sont revenus indemnes.

Installation du nouveau commissaire français auprès du Gouvernement belge

Le Havre, 1^{er} Avril.

M. Georges Tallon, le nouveau commissaire spécial de la République près le gouvernement belge à Sainte-Adresse, a pris possession de ses nouvelles fonctions aujourd'hui. Il n'y a eu aucun apparat, selon le désir même exprimé par l'ancien et sympathique ancien préfet de la Loire-Inférieure.

GARDIENS DE LA PAIX mis à la disposition de l'autorité militaire

Le ministre de l'Intérieur a décidé de mettre à la disposition de l'autorité militaire un certain nombre de sous-officiers de la réserve de l'armée active appartenant au corps des gardiens de la paix de la Ville de Paris.

En procurant à l'armée des éléments énergiques et actifs, qui, par leur éducation militaire et leur esprit de discipline, sont en état de faire d'excellents chefs de section, le ministre de l'Intérieur n'a fait que répondre aux vœux fréquemment exprimés par les gardiens de la paix, désireux de participer à la défense de la patrie avec leurs camarades déjà mobilisés de la garde républicaine et du corps de sapeurs pompiers.

Un nouveau crime allemand

Vapeur torpillé sans avertissement

Dix-sept victimes

Londres, 1^{er} Avril.

Le vapeur Emma a été coulé dans la Manche, 17 personnes se sont noyées. Le navire a été torpillé sans aucun avertissement, hier après-midi, près de Beachy-head. Il a coulé en moins de trois minutes.

Un autre vapeur français, qui se trouvait dans le voisinage, échappa heureusement aux pirates sous-marins.

Deux hommes de l'équipage de l'Emma, saufs par un contre-torpilleur, ont été débarqués à Douvres. — (Fournier.)

Les Russes dans le Caucase et sur la Mer Noire

Nouveaux échecs turcs

(Communiqué de l'armée du Caucase)

Petrograd, 1^{er} Avril.

Dans la direction du littoral, échanges de coups de fusil sans importance.

Dans la région d'Artvine, nos troupes ont occupé Tisra.

Au cours des combats livrés à Artvine, nous avons pris aux Turcs deux canons. Aucune modification sur les autres points du front.

Les opérations de la flotte russe

Petrograd, 1^{er} Avril.

La batterie Elmas a souffert du feu de la flotte russe qui a été coulé en outre, deux explosions à la batterie Pimas-Bour-nou, sur la côte européenne.

Suivent des informations sérieuses, les réparations du Brestau sont achevées et le croiseur est en état de prendre la mer.

De même source on annonce que Talat bey a quitté Constantinople à la suite de dissensions avec Enver pacha.

Les Turcs fortifient activement les environs de Smyrne. — (Temps.)

DES AVIATEURS AUTRICHIENS Ont lancé des bombes sur Cattigné

Plusieurs civils ont été blessés

Communiqué du consulat général du Monténégro

Cattigné, 1^{er} Avril.

Les avions autrichiens continuent à survoler Cattigné et à jeter des bombes sur la population civile, composée surtout de vieillards, de femmes et d'enfants, tous les hommes valides étant sous les armes. Ces fréquentes attaques, sans raisons militaires, sont loin d'effrayer les habitants et ne font que provoquer l'indignation contre ces procédés barbares.

Hier soir, à minuit, un avion ennemi lança sept bombes qui tombèrent au milieu de la ville, près du palais du prince héritier, blessant quatre personnes dont une grièvement, et endommageant plusieurs maisons.

LES FUNÉRAILLES des morts du « Bouvet »

Toulon, 1^{er} Avril.

L'enseigne de vaisseau Victor Berreta, qui est à bord du Danton, dans une lettre à son frère le docteur Charles Berreta, médecin aide-major de première classe, raconte en termes émouvants les funérailles des marins du Bouvet et en donne ce récit inédit. Toute l'âme de nos officiers, si vaillants et toujours prêts à la mort, mais sensibles à toutes les beautés comme à toutes les misères, « civilisés » pour tout dire d'un mot, se révèle dans ces phrases si prenantes dans leur simplicité.

« En mer, le 24 mars 1915. « Mon cher Charles, « Toujours en excellente santé, malgré les sous-marins et les mines. Pourquoi tous nos camarades n'ont-ils pas la même chance que nous ? »

« Tu as dû lire dans les journaux la fin glorieuse du Bouvet et la bravoure des équipages du Gaultois et du Suffren. Ce qu'il y a de navrant pour le Bouvet, c'est qu'après avoir, avec sa division, attaqué avec une audace et un mépris du danger que l'on ne peut s'imaginer et avoir fait taire des forces qui tiraient à bout portant, il revenait en arrière pour la relève, sans avarie, sa tâche terminée, lorsqu'il a rencontré une misérable mine en dérive, à un endroit où, depuis deux semaines, on se promène comme chez soi et, en trois minutes, il était au fond. »

« Tu peux croire le grand chagrin que nous avons tous, surtout nous qui l'on tient plus à l'abri parce que nous sommes de plus grande valeur, mais nous sommes fiers. »

« La séance continue et on ira jusqu'au bout. On en a six cents de plus à venger. »

« J'aurais voulu t'envoyer le journal grec qui raconte la cérémonie qui a eu lieu pour l'immersion du Bouvet, mais il n'est pas de quelques tues du Suffren et des dragueurs. »

« On avait jamais vu quelque chose d'aussi émouvant. Tous les navires français et anglais qui n'étaient pas de service étaient rangés en demi-cercle devant l'île de Ténédos, attendant qu'à bord les canonniers disent la messe et récitèrent les prières des morts. Sur le rivage, le clergé et la population grecque et même turque s'étaient rassemblés, les prêtres catholiques et orthodoxes disaient les prières auxquelles la foule répondait. »

« Lorsqu'on eut commencé à faire glisser le corps à l'eau, les prêtres se mirent à balancer les encensoirs vers l'escalier, tandis que les femmes et les jeunes filles lançaient des fleurs dans la mer en pleurant. »

« A ce moment même, les navires de service recommençaient l'attaque des forts et en écoutant les salves il était tragique de penser qu'il est instant d'autres mourraient pour venger la mort de ceux qui allaient dormir à jamais, dans les eaux, pour la liberté des peuples et de l'humanité. »

« Ça, c'est la guerre ! »

« Je t'envoie une photographie prise, le soir, au magnésium, pendant que ceux qui sont de nuit veillent aux attaques des torpilleurs. Ceux qui sont en haut de repos, essaient d'oublier un instant toutes les horreurs et les misères, de façon à être plus lucides lorsque leur tour viendra de veiller sur les autres. »

« Signé : Enseigne Victor BERRETA. »

MORT DE L'ÉVÊQUE DE DIJON

Dijon, 1^{er} Avril.

Mgr Méhastès, évêque de Dijon, a succombé aujourd'hui aux suites d'une congestion du foie consécutive à une fièvre muqueuse. Il était né en 1856 à Laplume (Lot-et-Garonne) et était évêque de Dijon depuis le 17 septembre 1911. — (Information.)

SWOBODA et l'incendie de la "Touaine"

Ceux qui ont connu Swoboda à Paris

Swoboda était le type accompli de « l'homme d'affaires » et c'est-à-dire de celui qui, mêlé à des entreprises très diverses, peut, en fin de compte, donner le change sur la nature et l'origine de ses ressources. Très connu sur le boulevard, il en disparaît avant la guerre, après certains incidents. Ce soi-disant Russe, qui se disait, par ailleurs, né à Québec, de parents américains, puis à San Francisco, fut rencontré dans un café avec une bande de Teutons desquels on apprit qu'il était Autrichien.

Disons que contrairement à ce qui a été dit, Swoboda n'est pas passé avant-hier devant le service de l'identité judiciaire et pour une bonne raison, nous assure-t-on, car Swoboda n'est plus depuis plusieurs années sa fiche signalétique.

Swoboda, qui des liens avec certaines maisons financières de la place et c'est auprès des personnalités qui l'ont ainsi connu que nous nous sommes rendus.

Chez M. Raguit

Nous avons vu tout d'abord M. Raguit, remier d'agent de change qui a ses bureaux, 14, rue de Provence.

M. Raguit, est le neveu du général Bertin qui commande actuellement la 36^e division, et s'occupe d'embellir depuis le début des hostilités, il va partir incessamment pour le front dans des convois d'automobiles.

Swoboda m'a toujours paru, nous déclarait-il, une nature calme et pondérée. Ses qualités d'intelligence et d'entente, ses aptitudes financières lui avaient permis de se créer dans le monde de la Bourse une certaine situation.

Quand il sortit de chez M. Momméja, le pris avec moi ; la guerre ayant éclaté, il m'a dit qu'il avait quitté Swoboda qui, me disait-il, était à la suite de la guerre, mais je ne sais si Swoboda était né à Québec, mais il avait quelques temps avant son départ, qu'il avait fait ses études en Allemagne.

Chez M. Momméja

M. Momméja, banquier, nous reçoit dans son vaste cabinet, 41, boulevard Haussmann :

« Oui, nous dit-il, Swoboda a été attaché à ma maison de juin 1912 à juin 1913. Il s'était présenté à moi comme Canadien et il avait probablement séjourné en Amérique, à Philadelphie. Je n'avais pas admis cette pseudo-nationalité d'ailleurs. Un jour, je le surpris téléphonant en allemand, et parlait allemand avec une facilité singulière. »

« Mais, remarquai-je, vous parlez mieux l'allemand que l'anglais ? » Il fut visiblement gêné. Ses yeux se dévièrent de plus en plus et, comme l'avais noté, il se rendit le lendemain au commissariat de police du quartier où l'intention de le signaler. Là, on me déclara que le commissaire était très occupé, et ne pourrait me recevoir que dans deux ou trois jours. Je ne pus donc mentionner le but de ma visite et le numéro de mon téléphone pour le cas où l'on voudrait bien me convoquer.

En terminant, M. Momméja nous dit : « Ma confiance en Swoboda était nulle, car je n'ai jamais rencontré personne aussi peu soucieux de la vérité, mais je ne l'aurais jamais cru capable d'un pareil forfait. »

Le mobilier de Swoboda à Viroflay pourrait-il être séquestré ?

Quelle est au juste la nationalité de Swoboda ? Est-il réellement citoyen américain, comme il prétendait le laisser croire, la déclaration d'arrêter qu'il a faite en se fixant à Viroflay, où il avait loué, tout près de la gare de Chaville-Velizy, le « Pavillon de Flore », ainsi que nous le disions hier ?

A Viroflay, il s'est en effet donné comme Rolf-Raymond Swoboda, né à San-Francisco, en 1878, citoyen américain.

Mais on a des raisons de croire, parait-il, que Swoboda est au contraire un Austro-Hongrois et le parquet de Versailles, de concert d'ailleurs avec le parquet du Havre, vient d'ouvrir une enquête à ce sujet afin d'établir s'il ne convient pas de mettre sous séquestre le mobilier que renferme le pavillon de Flore.

A Viroflay, Swoboda ne fréquentait guère que les membres d'une petite colonie austro-hongroise venue s'installer, à son installation, semble-t-il, à la limite des communes de Chaville et de Viroflay. La proximité des gares de Chaville-Rive-Droite, Chaville-Rive-Gauche et Chaville-Velizy, ainsi que des deux gares Rive droite et Rive gauche de Viroflay permettait à ces indésirables d'aller et venir sans attirer l'attention.

La petite colonie disparut au début d'août dernier et les biens de ses membres furent mis sous séquestre.

AU HAVRE On a découvert le foyer de l'incendie

(Dépêche de notre correspondant)

Le Havre, 1^{er} Avril.

M. Barnaud, juge d'instruction, a travaillé toute la journée à l'examen des pièces du dossier de Raymond Swoboda. Il a passé plusieurs heures, dans les hangars de la Compagnie Internationale Transatlantique, à examiner les colis qui avaient souffert de l'incendie.

Une découverte du plus haut intérêt a été faite. Celle de la caisse qui avait été le foyer de l'incendie. Le mot « caisse » est impropre car, en réalité, il ne s'agit que d'une planche de cette caisse. Ce document a été emporté, mais il est certain, dès maintenant, qu'il n'y a pas eu d'incendie spontané, mais bel et bien que le feu a été mis par une main criminelle.

Ici, se place un gros point d'interrogation. L'incendie a-t-il été allumé en cours de route ? On tend à admettre la négative, et cette négative s'expliquerait ainsi : il eût été impossible d'arriver jusqu'à l'entrepôt attenant durant le trajet, dès lors, si nous osions employer pareil mot, le feu a dû être allumé par un criminel, il ne s'est déclaré qu'en cours de route, car la main qui a allumé la caisse (ou dans les environs de celle-ci) ne devait entrer en action — ce qui est d'ailleurs arrivé — que plusieurs jours après qu'elle y eût été introduite.

Il y a donc un coup étranger qui a provoqué l'incendie.

Voilà l'état de la question et l'hypothèse admise par la justice.

Remarque que la caisse qui a été le foyer de l'incendie ne se trouvait pas à fond de cale, mais dans le deuxième entrepont supérieur. S'il en avait été autrement, le port du navire était aussi certain que rapide, étant données les matières grasses et oléagineuses qui constituaient une grande partie de la cargaison.

Les experts ont travaillé sur cinq sacs de cendre, mais leur examen des débris de la caisse paraît décisif dans le sens criminel.

Swoboda, d'après des renseignements

précis, est né non à Québec, mais à San-Francisco ; il est marié. Jusque-là rien ne prouve que la chantage avec laquelle il habitait son dernier lieu soit sa femme ; c'est là un point qui sera prochainement éclairci.

L'auteur présumé de l'incendie de la Touaine est très instruit ; il parle et écrit couramment plusieurs langues. Il y a entre les mains de la justice des lettres très suggestives à ce sujet. Swoboda apparaît, en tous cas, comme un personnage bizarre, dont les hauts et les bas sont fréquents et rapprochés.

L'arrivée de Swoboda au Havre

Le juge d'instruction vient de donner des instructions à la Sûreté générale en vue de certaines visites domiciliaires et de certaines descentes à effectuer à Paris. Swoboda ne sera pas dirigé vers le Havre après l'accomplissement de ces formalités. On croit toutefois qu'on fera diligence et que l'auteur présumé de l'incendie de la Touaine arrivera ici samedi prochain dans la journée.

Sont arrivés au Havre deux colis renfermant certains objets trouvés dans l'appartement de Swoboda et sur lui-même. Ces colis ne seront descendus que devant le mystérieux personnage.

La vraie cause de l'arrestation

Mais ce n'est pas en raison de cet incendie spécialement que le personnage a été arrêté ; les causes de ce mandat d'arrêt sont plus lointaines et sont antérieures à l'incendie. Voici à ce propos une indication révélatrice : Les Anglais avaient des raisons pour tenir Swoboda en suspicion ; en effet, celui-ci leur avait fait certaines propositions ; elles ne pouvaient pas être agréées, mais elles pouvaient les pousser à se livrer à des investigations sur le passé de cet individu et c'est à la suite de ces investigations que la justice britannique demanda à la justice française d'arrêter Swoboda, à la descente de la Touaine. Mais la demande péchait par la forme et la police ne put procéder à l'arrestation sollicitée.

Les éléments actuels de l'affaire permettent donc de penser que l'enquête amènera des révélations. Swoboda se déclarait aussi fabricant et représentant de commerce et c'est ainsi que le juge d'instruction a fait saisir à bord du Chicago, bateau arrivé depuis peu de jours, des malles adressées Swoboda ; elles renfermaient des corsets et des vêtements de laine qui devaient probablement servir d'échantillon, le cas échéant.

L'impression pour résumer est que l'on croit tenir un individu dont la psychologie et l'existence vont provoquer une surprise générale.

Une enquête à Bordeaux

Nous avons dit que la Touaine avait repris la mer. Le juge instructeur a télégraphié au Parquet de Bordeaux pour le prier d'interroger certains fonctionnaires du bord, au moment où — ce sera probablement le 5 de ce mois — le navire fera escale dans ce port.

« Je te salue, drapeau de la France ! »

C'est ainsi que le commandant de Chateaubert, représentant le général Ravenez, s'exprimait, hier, au cours de sa très belle allocution. La Fédération nationale de préparation militaire avait réuni une dernière fois les jeunes gens de la classe 1916, l'après-midi, dans quelques jours, et cette fête de famille devait tout à coup grandiose, quand, sur l'invitation du président, M. Lattès, qui avait lui-même fort bien parlé, le commandant de Chateaubert se leva :

« Vous êtes des conscrits, dit-il aux cinq cents jeunes gens qui l'écoutaient avidement, demain, vous serez des soldats. Vos instructeurs vous ont appris tout ce qu'ils pouvaient avant le jour de temps que vous laissiez écarter, l'atelier ou bureau

